

131.30 / 3.231 / 3.213.1

Berne, le 22 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION (CNPC)**Moins de rente et moins de salaire : pas d'accord !**

Le Conseil fédéral est tenu de faire en sorte que le 2^e pilier ait un financement additionnel. La caisse PUBLICA veut baisser à 2 % dès 2019 le taux technique des institutions de prévoyance affiliées. Cela concerne aussi les employé-e-s de la Confédération dont l'avoir dans le 2^e pilier serait, en l'absence d'un contre-financement, énormément réduit. Le Conseil fédéral entend injecter 160 millions de francs et augmenter ses cotisations annuelles. Mais cela ne suffira de loin pas pour maintenir le niveau des prestations. Malgré cet apport financier, les employé-e-s de la Confédération devront s'attendre à voir leur rente baisser d'en moyenne 4,5 %. Parallèlement, le Conseil fédéral ne veut même plus compenser le renchérissement ces prochaines années pour le personnel. Les associations de ce dernier refusent unanimement ces mesures !

La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) insiste sur le fait que le Conseil fédéral est tenu de prévoir un financement additionnel pour le 2^e pilier. Le personnel de la Confédération a déjà dû subir un gel des salaires en 2016 et 2017 et cette année, le renchérissement devrait à nouveau être positif. C'est pourquoi le Conseil fédéral a budgétisé pour 2018 des frais de personnel un peu supérieurs. Maintenant, il veut simplement utiliser le 0,6 % pour le 2^e pilier. Le renchérissement ne serait même plus compensé pour le personnel. Et il devra quand même subir une énorme baisse des prestations du 2^e pilier.

Toutes les associations du personnel rejettent unanimement ces mesures ! En effet, l'organe paritaire, qui est l'instance dirigeante de l'institution de prévoyance, a décidé à l'unanimité que la Confédération doit verser au moins 160 millions de francs et que si les employé-e-s doivent s'attendre à des pertes avec leurs rentes, ils ne devront pas en même temps subir une hausse des prélèvements sur leur salaire. Comme les comptes ont régulièrement bouclé sur de bons résultats, le Conseil fédéral dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour cela, sans refuser la compensation du renchérissement au personnel.

Renseignements jusqu'à 16 h :

- Christof Jakob, président de la CNPC et secrétaire du SSP, tél. 077 447 29 03
- Maria Bernasconi, vice-présidente de la CNPC et secrétaire générale de l'APC, tél. 078 718 71 13